

Fusion des lycées : le personnel écrit aux conseillers régionaux

LES NOUVELLES DE FALAISE | jeudi 4 janvier 2018

511 mots

Durant les fêtes, le collectif des personnels du lycée professionnel Guibray de Falaise opposés à la fusion avec le lycée Liard a rédigé un courrier à l'intention des élus du Conseil régional. En voici le contenu.

« Vous avez participé à un vote le lundi 18 décembre 2017 proposant, entre autre, la fusion des deux lycées de Falaise. Le vendredi 22 décembre, les représentants syndicaux ont abordé le sujet lors du Conseil Académique de l'éducation Nationale (C.A.E.N).

Le sujet de la fusion a été traité et les élus se sont étonnés que la proposition mise en délibération au conseil régional ait affirmé que le C.A.E.N avait donné un avis favorable à cette fusion.

Cette information était non seulement prématurée mais erronée, puisque ce même jour, le C.A.E.N a rendu un avis défavorable.

Les élus représentant des enseignants du LP Guibray, qui avaient demandé un moratoire concernant la fusion des lycées de Falaise, se sont étonnés que ce dernier soit refusé alors qu'il avait été accepté à Alençon, pour la fusion des lycées Marguerite de Navarre et Maréchal Leclerc. Le conseiller régional Bertrand Deniaud, siégeant aux conseils d'administration des lycées d'Alençon, a justifié cette décision par le fait que la région par sa voix avait pris la précaution de demander l'avis des personnes concernées dans les établissements et qu'un avis défavorable lui avait été retourné. Il a indiqué que cette concertation préalable faisait partie de la procédure en place pour la fusion.

Or rien de tel n'a été mis en place à Falaise. Lors des conseils d'administration des 7 et 28 novembre, la question de la fusion n'a été ni mise à l'ordre du jour ni évoquée lors des débats. La conseillère régionale présente lors du Conseil d'administration du 7 novembre aurait eu tout loisir d'engager le débat puisqu'elle peut proposer des questions à l'ordre du jour. Cela n'a pas été fait. Pourtant c'était l'occasion de faire le bilan, pour le moins mitigé, de la direction unique, et de mesurer l'accueil local de l'annonce de la fusion.

Aussi, sommes-nous portés à vous poser les questions suivantes : Pensez-vous que l'équité soit respectée lorsqu'il est refusé à Falaise ce qui est accordé à Alençon ? Trouvez-vous satisfaisant qu'un vote soit proposé en avançant une information fausse (l'avis favorable du C.A.E.N) sur la fusion des lycées ? Votre vote aurait-il été différent si vous aviez pu le faire en toute connaissance de cause ? Quelles mesures correctives pensez-vous utiles de mettre en place pour corriger ces anomalies ? Nous pensons donc qu'au regard des informations avancées, un recours juridique en annulation du vote du 18 décembre serait justifié si la situation restait en l'état ».